



Règlement temporaire de la circulation et du stationnement  
Rue de la Mairie à St Aubin du Pavail,

23-V-198

## ARRETE DU MAIRE

Le Maire de Châteaugiron,  
Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-2 et suivants,  
Vu le Code de la Route et notamment ses articles R 417 – 3 et suivants,  
Vu le Code Pénal et notamment l'article R 610 – 5,  
Vu la demande de Madame Emeline HENON, gérante de l'établissement La Grange, sise, 202 rue de la Mairie Saint Aubin du Pavail à CHÂTEAUGIRON (35410) afin d'organiser des concerts les samedis, de 18h00 à 23h00 et les dimanches de 11h00 à 16h00 du 25 juin 2023 au 20 août 2023, rue de la Mairie à St Aubin du Pavail.

Considérant la nécessité de prescrire toutes mesures propres à assurer la sécurité des participants et des usagers du domaine public

### ARRETE:

#### ARTICLE 1:

Le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public rue de la Mairie à Saint Aubin du Pavail afin d'organiser des concerts, les samedis de 18h00 à 23h00 et les dimanches de 11h00 à 16h00 du 25 juin 2023 au 20 août 2023, rue de la Mairie à St Aubin du Pavail.

#### ARTICLE 2 :

La signalisation d'interdiction et de déviation sera mise en place et entretenue par l'organisateur afin de rappeler ces prescriptions temporaires.

La signalisation, sera posée par le pétitionnaire dans les conditions prévues par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière. Le pétitionnaire est responsable des accidents qui pourraient survenir par défaut ou insuffisance de la signalisation.

#### ARTICLE 3 :

Le présent arrêté devra être affiché et visible de tous.

Le présent arrêté prendra effet dès la mise en place de la signalisation correspondante.

Toute infraction sera poursuivie conformément aux lois et règlements.

#### ARTICLE 4 :

Le présent arrêté sera transmis pour exécution chacun en ce qui le concerne :

Au Directeur Général des Services de la ville.

Au Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Châteaugiron.

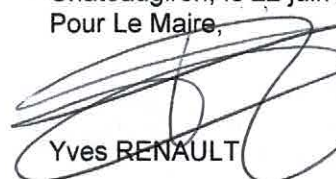
A la Police Municipale de Châteaugiron.

Le présent arrêté sera :

- affiché en Mairie,
- affiché sur la voie publique,
- publié au recueil des actes administratifs.

Châteaugiron, le 22 juin 2023.

Pour Le Maire,

  
Yves RENAULT

